

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 9 JUILLET 2020
AU CENTRE CULTURE ET LOISIRS
"FRANCOIS MITTERRAND"

Étaient présents : MM Bernard PORTALES – Jacques MOLLE- MME Marie-Hélène MALBOS- M Gilbert BAPTISTE- MME Ghislaine MARC- M Rodolph PELLIER- MME Christine ROUX- M Claude VIGOUROUX- MME Anne-Marie BENAVENT- M René SANSONETTI- MME Martine DOMERGUE- M Claude ROUX- MME Sylvie PESENTI- MM Serge GRANGEON- Luc VAN DER HAEGHEN- MME Audrey ROUDIL- M Jérôme GIUNTA-Mme Marie CARRE- M Pascal MAILLET- MME Marie-Louise RIEU- M Jean GONZALEZ

Étaient absentes excusées : Mmes Catherine STECKIW- GUERIN JENNIFER-

Ont voté par procuration : Mmes Catherine STECKIW- GUERIN JENNIFER-

Monsieur Bernard PORTALES indique à l'Assemblée Délibérante qu'il a une procuration de Madame Catherine STECKIW.

Madame Ghislaine MARC, Adjointe au Maire, indique à l'Assemblée Délibérante qu'elle a une procuration de Madame Jennifer GUERIN, et la transmet à Monsieur le Maire.

1°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 JUIN 2020

A la majorité des membres présents, par 19 Voix Pour et 4 Voix Contre, (Mme Marie CARRE, M Pascal MAILLET, Mme Marie-Louise RIEU, M Jean GONZALEZ), le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 8 JUIN 2020.

Monsieur Jean GONZALEZ, Conseiller Municipal, demande la parole pour faire part de son mécontentement. Il fait remarquer aux membres de l'assemblée que les interventions de Madame Marie CARRE, Conseillère Municipale, ainsi que les siennes n'ont pas été retranscrites dans les procès-verbaux des 27 MAI et 28 JUIN 2020.

Il explique que pour une ville de moins de 3 500 habitants, tout n'est pas obligé d'être retranscrit dans le procès-verbal d'une réunion, cependant les interventions importantes devraient l'être, telle l'intervention de Madame Marie CARRE sur l'absence de membres du groupe de l'opposition dans les deux commissions légales, à savoir « la Commission des Impôts » et « la commission d'Appel d'Offres »

Madame Marie CARRE fait part de son étonnement et son mécontentement de ne pas avoir de place dans ces deux commissions et de la réponse que Monsieur Bernard PORTALES lui avait été faite, à savoir « C'est moi qui décide ». Elle précise que cette décision est illégale et que l'opposition doit être représentée dans ces commissions. Elle demande que cela soit rectifié.

Monsieur Bernard PORTALES répond que les commissions resteront inchangées.

2°) VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS, COMPTES DE GESTION ET AFFECTATIONS DES RESULTATS 2019

☞ COMMUNE DE BESSEGES

◆ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Comme le prévoit la réglementation en vigueur, Monsieur le Maire quitte la séance pour le vote du compte administratif 2019 de la Commune.

Monsieur Claude ROUX, Conseiller Municipal délégué, assure la présidence.

A la majorité des membres présents, par 18 Voix Pour- 3 Abstentions (M Pascal MAILLET, Mme Marie-Louise RIEU, M Jean GONZALEZ), et 1 Voix contre, (Mme Marie CARRE), le Conseil Municipal adopte le compte administratif 2019 de la Commune qui laisse apparaître à la clôture de l'exercice :

- Un excédent de 474 655,68 euros en section de fonctionnement
- Un déficit de 29 390,32 euros en section d'investissement.

◇ VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019

A l'unanimité des membres présents, par 18 Voix Pour- 4 Abstentions (Mme Marie CARRE, M Pascal MAILLET, Mme Marie-Louise RIEU, M Jean GONZALEZ), le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion de la Commune, dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé est certifié conforme par l'ordonnateur.

◇ AFFECTATION DU RESULTAT 2019

A l'unanimité des membres présents, par 18 Voix Pour- 4 Abstentions (Mme Marie CARRE, M Pascal MAILLET, Mme Marie-Louise RIEU, M Jean GONZALEZ), le Conseil Municipal décide d'affecter comme suit l'ensemble des résultats 2019 du compte administratif de la Commune :

- En fonctionnement : en report à nouveau
474 655,68€ (résultat de clôture en fonctionnement) - 300 174,17€ (montant nécessaire pour équilibrer la section d'investissement) = **174 481,51€**.
- En investissement : le résultat net (constitué de la différence entre les restes à réaliser dépenses : 354 635,29€ et les restes à réaliser recettes : 83 851,44€, soit la somme de 270 783,85€) doit se rajouter au déficit antérieur reporté (29 390,32€), il convient donc de créditer la somme de **300 174,17€** (270 783,85€ + 29 390,32€) au compte 1068.

☞ SERVICE DE L'EAU

◇ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Comme le prévoit la réglementation en vigueur, Monsieur le Maire quitte la séance pour le vote du compte administratif 2019 du Service de l'Eau.

Monsieur Claude ROUX, Conseiller Municipal délégué, assure la présidence.

A l'unanimité des membres présents, par 18 Voix Pour- 4 Abstentions (Mme Marie CARRE, M Pascal MAILLET, Mme Marie-Louise RIEU, M Jean GONZALEZ), le Conseil Municipal adopte le compte administratif 2019 du Service de l'Eau qui laisse apparaître à la clôture de l'exercice :

- Un excédent de 93 344,63 euros en section d'exploitation
- Un déficit de 44 823,38 euros en section d'investissement

◇ VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019

A l'unanimité des membres présents, par 18 Voix Pour- 4 Abstentions (Mme Marie CARRE, M Pascal MAILLET, Mme Marie-Louise RIEU, M Jean GONZALEZ), le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion du Service de l'Eau, dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé est certifié conforme par l'ordonnateur.

◇ AFFECTATION DES RESULTATS 2019

A l'unanimité des membres présents, par 18 Voix Pour- 4 Abstentions (Mme Marie CARRE, M Pascal MAILLET, Mme Marie-Louise RIEU, M Jean GONZALEZ), le Conseil Municipal décide d'affecter comme suit l'ensemble des résultats 2019 du compte administratif du Service de l'Eau:

- En exploitation : en report à nouveau
93 344,63€ (résultat de clôture en exploitation) - 44 823,38€ (montant nécessaire pour équilibrer la section d'investissement) = **48 521,25€**.

➤ En investissement : il convient de créditer la somme de **44 823,38€** au compte 1068.

☞ SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

◇ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Comme le prévoit la réglementation en vigueur, Monsieur le Maire quitte la séance pour le vote du compte administratif 2019 du Service de l'Assainissement.

Monsieur Claude ROUX, Conseiller Municipal délégué, assure la présidence.

A l'unanimité des membres présents, par 18 Voix Pour- 4 Abstentions (Mme Marie CARRE, M Pascal MAILLET, Mme Marie-Louise RIEU, M Jean GONZALEZ), le Conseil Municipal adopte le compte administratif 2019 du Service de l'Assainissement qui laisse apparaître à la clôture de l'exercice :

- Un excédent de 63 651,52 euros en section d'exploitation
- Un excédent de 207 515,81 euros en section d'investissement

◇ VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019

A l'unanimité des membres présents, par 18 Voix Pour- 4 Abstentions (Mme Marie CARRE, M Pascal MAILLET, Mme Marie-Louise RIEU, M Jean GONZALEZ), le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion du Service de l'Assainissement, dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé est certifié conforme par l'ordonnateur.

◇ AFFECTATION DES RESULTATS 2019

A l'unanimité des membres présents, par 18 Voix Pour- 4 Abstentions (Mme Marie CARRE, M Pascal MAILLET, Mme Marie-Louise RIEU, M Jean GONZALEZ), le Conseil Municipal décide d'affecter comme suit l'ensemble des résultats 2019 du compte administratif du Service de l'Assainissement qui laisse apparaître à la clôture de l'exercice :

- **63 651,52 euros** en excédent d'exploitation reporté.
- Et **207 515,81 euros** en excédent d'investissement reporté.

☞ REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE VACANCEZE

◇ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Comme le prévoit la réglementation en vigueur, Monsieur le Maire quitte la séance pour le vote du compte administratif 2019 de la Régie à Autonomie Financière « VACANCEZE ».

Monsieur Claude ROUX, Conseiller Municipal délégué, assure la présidence.

A l'unanimité des membres présents, par 18 Voix Pour- 4 Abstentions, le Conseil Municipal adopte le compte administratif 2019 de la Régie à Autonomie Financière « VACANCEZE » qui laisse apparaître à la clôture de l'exercice :

- Un déficit de 221 743,80 euros en section de fonctionnement
- Un déficit de 1 832,36 euros en section d'investissement.

◇ VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019

A l'unanimité des membres présents, par 18 Voix Pour- 4 Abstentions (Mme Marie CARRE, M Pascal MAILLET, Mme Marie-Louise RIEU, M Jean GONZALEZ), le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion du Service de la Régie à Autonomie Financière « VACANCEZE », dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé est certifié conforme par l'ordonnateur.

◇ AFFECTATION DES RESULTATS 2019

A l'unanimité des membres présents, par 18 Voix Pour- 4 Abstentions (Mme Marie CARRE, M Pascal MAILLET, Mme Marie-Louise RIEU, M Jean GONZALEZ), le Conseil Municipal décide d'affecter comme suit l'ensemble des résultats 2019 du compte administratif de la Régie à Autonomie Financière « VACANCEZE ». qui laisse apparaître à la clôture de l'exercice :

- **221 743,80 euros** en déficit reporté en fonctionnement.
- Et **1 832,36 euros** en déficit d'investissement reporté.

6°) CAMPING MUNICIPAL DE LA PLAINE
◇ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Comme le prévoit la réglementation en vigueur, Monsieur le Maire quitte la séance pour le vote du compte administratif 2019 du Camping Municipal de la Plaine.

Monsieur Claude ROUX, Conseiller Municipal délégué, assure la présidence.

A l'unanimité des membres présents, par 18 Voix Pour- 4 Abstentions (Mme Marie CARRE, M Pascal MAILLET, Mme Marie-Louise RIEU, M Jean GONZALEZ), le Conseil Municipal adopte le compte administratif 2019 du Camping Municipal de la Plaine» qui laisse apparaître à la clôture de l'exercice :

- Un excédent de 39 561,57 euros en section de fonctionnement
- Un excédent de 706,03 euros en section d'investissement

◇ VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019

A l'unanimité des membres présents, par 18 Voix Pour- 4 Abstentions (Mme Marie CARRE, M Pascal MAILLET, Mme Marie-Louise RIEU, M Jean GONZALEZ), le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion du Service de la Régie du Camping Municipal de la Plaine, dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé est certifié conforme par l'ordonnateur.

◇ AFFECTATION DES RESULTATS 2019

A l'unanimité des membres présents, par 18 Voix Pour- 4 Abstentions (Mme Marie CARRE, M Pascal MAILLET, Mme Marie-Louise RIEU, M Jean GONZALEZ), le Conseil Municipal décide d'affecter comme suit l'ensemble des résultats 2019 du compte administratif du Service de la Régie du Camping Municipal de la Plaine qui laisse apparaître à la clôture de l'exercice :

- 39 561,57 euros en excédent de fonctionnement reporté,
- Et 706,03 euros en excédent d'investissement reporté.

◇ MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE

◇ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Comme le prévoit la réglementation en vigueur, Monsieur le Maire quitte la séance pour le vote du compte administratif 2019 de la Maison de Santé Pluri-Professionnelle.

Monsieur Claude ROUX, Conseiller Municipal délégué, assure la présidence.

A l'unanimité des membres présents, par 18 Voix Pour- 4 Abstentions (Mme Marie CARRE, M Pascal MAILLET, Mme Marie-Louise RIEU, M Jean GONZALEZ), le Conseil Municipal adopte le compte administratif 2019 de la Maison de Santé Pluri-Professionnelle qui laisse apparaître à la clôture de l'exercice :

- Un excédent de 16 579,38 euros en section de fonctionnement
- Un déficit de 12 749,16 euros en section d'investissement.

◇ VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019

A l'unanimité des membres présents, par 18 Voix Pour- 4 Abstentions (Mme Marie CARRE, M Pascal MAILLET, Mme Marie-Louise RIEU, M Jean GONZALEZ), le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion la Maison de Santé Pluri-Professionnelle, dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé est certifié conforme par l'ordonnateur.

◇ AFFECTATION DES RESULTATS 2019

A l'unanimité des membres présents, par 18 Voix Pour- 4 Abstentions (Mme Marie CARRE, M Pascal MAILLET, Mme Marie-Louise RIEU, M Jean GONZALEZ), le

Conseil Municipal décide d'affecter comme suit l'ensemble les résultats 2019 du compte administratif de la Maison de Santé Pluri-Professionnelle qui laisse apparaître à la clôture de l'exercice :

- En fonctionnement : en report à nouveau :
16 579,38€ (résultat de clôture en fonctionnement) – 12 749,16€
(montant nécessaire pour équilibrer la section d'investissement) = **3 830,22€**.
- En investissement, il convient de créditer le compte c/1068 à hauteur de **12 749,16€** pour équilibrer la section d'investissement.

3°) VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2020

☞ COMMUNE DE BESSEGES

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition du budget primitif 2020 de la Commune.

A l'unanimité des membres présents, par 21 Voix Pour- 2 Abstentions (MM Pascal MAILLET, Jean GONZALEZ), le Conseil Municipal vote le budget primitif 2020 de la Commune qui s'équilibre :

➤ En section de fonctionnement :

Pour un montant de recettes et de dépenses de 3 494 845,00 euros

➤ En section d'investissement :

Pour un montant de recettes et de dépenses de 101 7741,50 euros.

☞ SERVICE DE L'EAU

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition du budget primitif 2020 du Service de l'Eau.

A l'unanimité des membres présents, par 20 Voix Pour- 3 Abstentions (MMES Marie CARRE, Marie-Louise RIEU, M Jean GONZALEZ), le Conseil Municipal, le Conseil Municipal vote le budget primitif 2020 du Service de l'Eau qui s'équilibre :

➤ En section d'exploitation :

Pour un montant de recettes et de dépenses de 170 620,00 euros

➤ En section d'investissement :

Pour un montant de recettes et de dépenses de 147 262,00 euros.

☞ SERVICE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition du budget primitif 2020 du Service de l'Assainissement.

A l'unanimité des membres présents, par 20 Voix Pour- 3 Abstentions (MMES Marie CARRE, Marie-Louise RIEU, M Jean GONZALEZ), le Conseil Municipal, le Conseil Municipal vote le budget primitif 2020 du Service de l'Assainissement qui s'équilibre :

➤ En section d'exploitation :

Pour un montant de recettes et de dépenses de 192 781,00 euros

➤ En section d'investissement :

Pour un montant de recettes et de dépenses de 250 942,00 euros

☞ REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE VACANCEZE

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition du budget primitif 2020 de la Régie à Autonomie Financière « VACANCEZE ».

A l'unanimité des membres présents, par 20 Voix Pour- 3 Abstentions (MMES Marie CARRE, Marie-Louise RIEU, M Jean GONZALEZ), le Conseil Municipal, vote le budget primitif 2020 de la Régie à Autonomie Financière « VACANCEZE » qui s'équilibre :

➤ En section de fonctionnement :

Pour un montant de recettes et de dépenses de 572 101,00 euros

➤ En section d'investissement :

Pour un montant de recettes et de dépenses de 37 931,00 euros

☞ **CAMPING MUNICIPAL LA PLAINE**

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition du budget primitif 2020 du Camping Municipal de la Plaine.

A l'unanimité des membres présents, par 20 Voix Pour- 3 Abstentions (MMES Marie CARRE, Marie-Louise RIEU, M Jean GONZALEZ), le Conseil Municipal, vote le budget primitif 2020 du Camping Municipal de la Plaine qui s'équilibre :

➤ En section de fonctionnement :

Pour un montant de recettes et de dépenses de 114 687,00 euros

➤ En section d'investissement :

Pour un montant de recettes et de dépenses de 8 537,00 euros.

☞ **MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE**

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition du budget primitif 2020 de la Maison de Santé Pluri-professionnelle.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal vote le budget primitif 2020 de la Maison de santé Pluri-professionnelle qui s'équilibre :

➤ En section de fonctionnement :

Pour un montant de recettes et de dépenses de 70 166,00 euros

➤ En section d'investissement :

Pour un montant de recettes et de dépenses de 25 729,00 euros.

4°) VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2020

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les taux 2019 pour le produit de la fiscalité. Il propose de laisser ceux-ci inchangés pour 2020.

A l'unanimité des membres présents, par 22 Voix Pour- 1 Abstention (MME Marie-Louise RIEU), le Conseil Municipal, le Conseil Municipal est favorable à cette proposition.

5°) VOTE DE TARIFS 2020

☞ **DROITS DE PLACE PERCUS A L'OCCASION DES FETES ET MARCHES**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide le maintien, pour l'année 2020, des tarifs perçus à l'occasion des fêtes, des marchés, et de la fête locale.

☞ **REDEVANCE POUR OCCUPATION DU CAVEAU MUNICIPAL**

☞ **CONCESSIONS CIMETIERES/ REDEVANCE POUR OCCUPATION DU COLUMBARIUM- REDEVANCE POUR DISPERSION DES CENDRES-**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide le maintien, pour l'année 2020, des tarifs perçus pour l'occupation du caveau municipal, des concessions et de la redevance pour occupation du columbarium.

☞ **TARIFS DE LOCATION DES SALLES DU CENTRE CULTURE ET LOISIRS FRANCOIS MITTERRAND ET DE L'ANNEXE DE FOUSSIGNARGUES**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide le maintien, pour l'année 2020, des tarifs de locations des salles du centre culture et loisirs François MITTERRAND, de la mairie, ainsi que ceux de l'annexe de FOUSSIGNARGUES et de l'Espace FRIZON.

☞ MAIRIE ET BIBLIOTHEQUE – PHOTOCOPIES – MATRICES

CADASTRALES

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide le maintien, pour l'année 2020, des tarifs des photocopies effectuées à la mairie et à la bibliothèque.

☞ TARIFS DROITS D'INSCRIPTION BIBLIOTHEQUE

☞ TARIFS ESPACE MULTIMEDIA

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide le maintien, pour l'année 2020, des droits d'inscription à la bibliothèque ainsi que les tarifs de l'espace multimédia.

☞ DROITS DE PLACE : FETE DE LA CHATAIGNE/ MARCHE DE NOËL

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide le maintien, pour l'année 2020, des tarifs des droits de place pour la Fête de la Châtaigne et le Marché de Noël.

6°) ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2020

Les membres du Conseil Municipal qui font partie des associations ne participent pas au vote des subventions de l'association dont ils sont membres.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal adopte le tableau de répartition des subventions 2020, tel qu'il lui est présenté.

7°) ATTRIBUTION DE PRIX : FETE DE BESSEGES 2020 : PENA CHARS/CONCOURS DE PETANQUE/ REINE DE BESSEGES

A l'Unanimité des Membres Présents, le Conseil Municipal vote les différents « prix » alloués aux divers intervenants pour le CORSO 2020.

Monsieur le Maire précise que ces prix seront alloués sous réserve que la Fête de BESSEGES ait lieu.

8°) SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES – ASSOCIATIONS N'AYANT PU ORGANISER DES LOTOS EN RAISON DE LA CRISE SANITAIRE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 1000 euros à chacune des associations n'ayant pu organiser un loto dans les locaux du Centre Culture et Loisirs « François MITTERRAND », en raison de la crise sanitaire survenue cette année

Monsieur Jacques MOLLE, 1^{ER} Adjoint au Maire, met l'accent sur le soutien de la Commune aux associations en maintenant le montant de leur subvention et en particulier aux associations qui n'ont pas pu organiser leur loto, cette année, en raison de l'épidémie de Covid.

9°) SUBVENTION BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'équilibre, d'un montant de 25 034 euros, émanant du budget principal au profit du budget annexe « Maison de Santé Pluri-professionnelle ».

10°) SUBVENTION CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BESSEGES

Les membres du Conseil Municipal qui font partie du centre communal d'action sociale de BESSEGES ne participent pas au vote de cette question.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention annuelle de 20 000 euros au Centre Communal d'Action Sociale de BESSEGES pour 2020 correspondant à la participation communale au fonctionnement de cet organisme.

11°) TARIFS DE LA REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE « VACANCEZE »- DUREE DE VALIDITE DES TARIFS FIGURANT DANS LES CONTRATS DE RESERVATION

Monsieur le Maire rappelle qu'il est juridiquement impossible de voter des tarifs rétroactifs et que leur application n'est aucunement régularisée par la délibération prise a posteriori. Les tarifs ne sont applicables qu'à compter du jour où la délibération les fixant acquiert le caractère exécutoire. La délibération doit donc être prise et exécutoire au plus tard le jour du changement de tarif.

Donc, les contrats de réservation doivent impérativement indiquer que les tarifs mentionnés ont une durée limitée dans le temps. Monsieur le Maire propose donc que les tarifs indiqués dans les contrats de réservation soient valables 6 mois à compter de la date de réservation.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

12°) MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL DE VACANCEZE AU PROFIT DE LA MAIRIE DE BESSEGES- FIXATION D'UN TARIF FORFAITAIRE

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la régie à autonomie financière « VACANCEZE » met à disposition de la commune de BESSEGES du personnel pour la surveillance et le service de la restauration scolaire.

Ce personnel intervient en complément du personnel municipal.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à régler la prestation de mise à disposition du personnel de VACANCEZE, pour 2020, pour un montant forfaitaire de 37 915 euros.

13°) RECONDUCTION DU PRINCIPE DE CONTRACTUALISATION ANNUELLE POUR LES DETENTEURS DE MOBIL HOMES ET LES AUTRES CAMPEURS DU CAMPING MUNICIPAL DE LA PLAINE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de la reconduction d'une contractualisation pour encadrer la situation des détenteurs de mobil homes et des autres campeurs.

14°) AUTORISATION A DONNER A MONSIEUR LE MAIRE DE RECRUTER DES ARTISTES OU ENTREPRENEURS DE SPECTACLES A L'OCCASION DE MANIFESTATIONS CULTURELLES OU SPORTIVES

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder aux recrutements d'artistes ou d'entrepreneurs de spectacles pour la saison 2020.

15°) RESILIATION BAIL DE LOCATION – CASERNE DE GENDARMERIE DE BESSEGES

Monsieur le Maire fait part aux membres de l'assemblée d'un courrier du 24 décembre 2019 émanant du Groupement de Gendarmerie Départementale du Gard signifiant qu'à compter du 15 mars 2020, l'Etat- Gendarmerie n'a plus l'utilité de la caserne sise au Petit Villard et demande la résiliation du bail de location au 31 mars 2020.

Le Conseil Municipal donne acte de la résiliation du bail de location liant la commune de BESSEGES à l'Etat- Gendarmerie et concernant la caserne du Petit Villard avec effet rétroactif à compter du 31 mars 2020.

16°) MAISON DE SANTE PLURI PROFESSIONNELLE – RESILIATION DE BAIL PROFESSIONNEL – DOCTEUR PATRICK LE HENAFF

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier du 30 décembre 2019 de Monsieur Patrick LE HENNAFF, médecin généraliste installé à la Maison de Santé Pluri-Professionnelle à BESSEGES, informant la Municipalité de la cessation de son activité au 30 juin 2020.

Le Conseil Municipal donne acte de la résiliation du bail professionnel liant la commune de BESSEGES à Monsieur Patrick LE HENAFF avec effet rétroactif à compter du 30 juin 2020.

17°) MAISON DE SANTE PLURI PROFESSIONNELLE – AVENANT AU BAIL PROFESSIONNEL CARMi SUD EST – INTEGRATION SURFACE COMPLEMENTAIRE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de mettre à disposition de la Caisse Régionale de la Sécurité Sociale dans les Mines du Sud-Est, le local de 37,80 m² situé en rez-de-chaussée dudit local occupé jusqu'alors par le Docteur Patrick LE HENAFF et décide d'appliquer le même montant de loyer et de charges propres à ce cabinet.

18°) VENTE PRESBYTERE – RUE DU CHANOINE LARBOT - BESSEGES

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée du courrier de Monsieur et Madame Christophe et Lydie VASSEUR, domiciliés 10 Place d'Angerville, 62 340 GUINES, faisant part de leur intérêt pour acheter en l'état le presbytère de BESSEGES.

Monsieur le Maire précise qu'il a également reçu, ce jour, une nouvelle proposition d'achat provenant d'une association locale. Il précise les modalités d'achat proposées par ladite association.

Monsieur le Maire rappelle que le presbytère n'est plus occupé depuis de nombreuses années par Monsieur le Curé. En outre, il insiste sur la menace imminente que représente le très mauvais état et dont la rupture entraînerait une dégradation substantielle de l'état général du bâtiment et compromettrait toute cession éventuelle.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de la vente dudit bâtiment, à Monsieur et Madame Christophe et Lydie VASSEUR, moyennant le prix de 23 000 euros.

19°) VENTE PARCELLE COMMUNALE CADASTREE SECTION AB N°795

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la demande de Monsieur et Madame Jean- Louis LAMBLOT, d'acquérir la parcelle, cadastrée Section AB N°795, sise Rue Pierre et Emile JOUGUET à BESSEGES et d'une superficie de 442 m².

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de la vente de ladite parcelle, à Monsieur et Madame Jean- Louis LAMBLOT, moyennant le prix de 800 euros.

20°) VENTE PARCELLES COMMUNALES CADASTREES SECTION AH N°398, 402, 409, 410 ET 413

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la demande de Monsieur Michaël ISABELLE et Madame Marine PAULMARTIN, d'acquérir les parcelles cadastrées Section AH N°398, 402, 409, 410 et 413, sises CONROCS BAS à BESSEGES, et d'une superficie totale de 5 934 m².

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de la vente des dites parcelles, à Monsieur Michaël ISABELLE et Madame Marine PAULMARTIN, moyennant le prix de 9 350 euros.

21°) RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS DE LA COMMUNE DE BESSEGES

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2020, il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle commission des impôts directs de la commune de BESSEGES.

A la majorité des membres présents, par 19 Voix Pour et 4 Voix Contre, (Mme Marie CARRE, M Pascal MAILLET, Mme Marie-Louise RIEU, M Jean GONZALEZ), désigne :

➤ Commissaires Titulaires : MME MALBOS Marie-Hélène, MME MARC Ghislaine, M ROUX Claude, M BAPTISTE Gilbert, M GRANGEON Serge, M VAN DER HAEGHEN Luc, M SANSONETTI René, M VIGOUROUX Claude, M PELLIER Rodolph, MME ROUX Christine, MME PESENTI Sylvie, M MOLLE Jacques, MME BENAVENT Anne- Marie, MME DOMERGUE Martine, MME STECKIOW Catherine, M GIUNTA Jérôme.

➤ Commissaires Suppléants : MME ROUDIL Audrey, MME VAUSSENAT Marie- Cécile, M TRIZZULA Antonio, M ARTUPHEL Gérard,, MME CHAREYRE KWACZWESKI Francine, MME MOLLE Michèle, M SAVANIER Michel, M SAINT ETIENNE Pierre, M BEALES Denis, MME BRUNEL Marie- Claude, M PEREZ Jean, M MAZOYER Max, M MATHIEU Gilles, MME VOLPI Séraphine, M PIALET Germain, M BISCHERI Léandre.

Madame Marie CARRE, Conseillère Municipale, reprend la parole pour signifier qu'à nouveau, elle se sent écartée des débats et regrette l'absence de membres de l'opposition dans cette commission.

22°) DESIGNATION D'UN DELEGUE POUR SIEGER A LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS ET D'EXAMEN DE L'OCCUPATION DE LOGEMENT (CALEOL)

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal désigne Mme MALBOS Marie-Hélène pour siéger à la Commission d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation de Logement

23°) MAJORATION D'INDEMNITE DE FONCTION DES ELUS : MAIRE – ADJOINTS – CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération prise par l'assemblée dans sa précédente séance du 27 mai 2020 sur les indemnités des élus.

Au terme de cette délibération, il a été décidé d'appliquer une majoration d'indemnité de fonction au maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués de 15% en vertu de l'article R.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les services de la Direction Générale des Finances Publiques, dans un courrier du 23 juin 2020, ont demandé que cette majoration de 15% fasse l'objet d'une délibération spécifique.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'accorder une majoration d'indemnité de fonction au Maire, aux Adjoints et aux conseillers municipaux délégués de 15%, en vertu de l'article R.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

24°) CONVENTIONS D'ENTENTE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – COMMUNE DE BESSEGES, SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CEVENNES ET SAUR

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la modification des statuts de la Communauté de Communes de Cèze Cévennes qui avait pris effet le 1^{er} janvier 2018 avait entraîné l'abandon de la compétence « assainissement non collectif » par cette même intercommunalité.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

☞ approuve le projet de convention d'entente pour le SPANC, avec effet au 1^{er} janvier 2020 et décide du maintien de la redevance d'assainissement non collectif.

☞ confirme la décision de confier à la SAUR, en sa qualité de délégataire des services eau et assainissement, la facturation et le recouvrement du service public d'assainissement non collectif pendant la durée restante du contrat d'affermage, à savoir jusqu'au 31 décembre 2025,

☞ autorise Monsieur le Maire à signer les conventions d'entente avec le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes et la SAUR ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à cet effet.

25°) SAUR – RAPPORTS ANNUELS DU DELEGATAIRE – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel d'exploitation du service de l'assainissement de la SAUR pour l'année 2019.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal prend acte de ces informations.

Monsieur Jean GONZALEZ et Marie CARRE prennent la parole pour expliquer la position de groupe d'opposition, par des votes « d'abstention » ou des votes « contre » qui sont motivés par le fait qu'aucune information n'a été transmise préalablement au conseil, d'où la difficulté et l'impossibilité d'analyse.

Aucune Information n'ayant été communiquée avec l'ordre du jour, le groupe de l'opposition souhaite à l'avenir avoir les informations nécessaires pour participer au vote des questions.

Monsieur le Maire répond que « les documents sont consultables à la Mairie ».

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 30

Le Maire de BESSEGES
Bernard PORTALES